

N° 99

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 41

Défense

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 52), 1233 (tome III) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Défense - Essences.

SOMMAIRE

	<u>Pages.</u>
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Présentation générale du budget des Essences pour 1975	5
Chapitre I ^{er} . — <i>Recettes et dépenses d'exploitation</i>	5
Chapitre II. — <i>Recettes et dépenses d'investissement</i>	7
DEUXIÈME PARTIE. — Considérations générales	9
1. — Les mesures de réduction	9
2. — Les conséquences des mesures de réduction sur les utilisateurs militaires .	10
3. — La situation financière du service	10
4. — La situation du personnel militaire	12
TROISIÈME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses du Service	13
Chapitre I ^{er} . — <i>Recettes et dépenses d'exploitation</i>	13
Chapitre II. — <i>Les investissements</i>	17
Conclusion	19
Annexe n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses	21
Annexe n° 2. — Répartition des cessions par client	22
Annexe n° 3. — Evolution des droits et taxes	23

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du service des Essences pour 1975 franchit allégrement le seuil du milliard de francs, puisqu'il passe de 757,4 millions en 1974 à 1.174,8.

Cette augmentation de 417,4 millions de francs représente un taux de croissance de 55,1 % qui recouvre lui-même :

- une progression encore un peu plus forte des dépenses d'exploitation (58,3 %) ;
- et, en contrepartie, une légère réduction sur les dépenses d'investissements (3,1 %).

Je compte vous présenter :

- dans une première partie, les grandes lignes du projet de budget ;
- dans une deuxième partie, les considérations générales qu'appelle ce budget ;
- dans une troisième partie, l'analyse des recettes et des dépenses du service.

PREMIÈRE PARTIE

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DES ESSENCES
POUR 1975**

L'évolution des crédits par grandes masses est donnée à *l'annexe n° 1*. Les tableaux ci-après en présentent un bref résumé, d'une part pour les recettes et les dépenses d'exploitation, d'autre part pour les recettes et dépenses d'investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation (1^{re} section du budget).

En ce qui concerne l'exploitation, l'évolution est la suivante :

	1974	1975	VARIATIONS (En pourcentage.)
	(En millions de francs.)		
A. — Recettes :			
— Produits d'exploitation	712,2	1.129,6	+ 58,6
— Subventions	3	3,3	+ 10
— Produits accessoires	3,2	4	+ 25
Total des recettes d'ex- ploitation	718,4	1.136,9	+ 58,3
B. — Dépenses :			
— Dépenses de personnel et de charges sociales	82,8	94,3	+ 13,9
— Achats de carburants, ingréd- ients	548,1	943,3	+ 72,1
— Dépenses d'exploitation ...	67,5	79,3	+ 17,4
— Versement au fonds d'amor- tissement	20	20	»
Total des dépenses d'ex- ploitation	718,4	1.136,9	+ 58,3

Les augmentations constatées sur la première section du budget annexe ont une triple origine : les dépenses de personnel, les dépenses diverses d'exploitation et les hausses de prix sur les carburants.

Nous en ferons l'analyse en troisième partie.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses d'investissement (2° et 3° sections du budget).

Pour les investissements, l'effort de réduction porte sur les dépenses de caractère extra-industriel, mais non pas sur les études et recherches, comme en témoigne le tableau suivant :

	1974	1975	VARIATIONS (En pourcentage.)
	(En millions de francs.)		
A. — Recettes.			
Deuxième section. — Etudes et Recherches :			
— Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les dépenses d'études et de recherches ..	0,6	0,9	+ 50
Troisième section. — Recettes de premier établissement :			
— Recettes de caractère industriel :			
— Prélèvement sur le fonds d'amortissement	21	20	— 4,8
— Prélèvement sur le fonds de réserve	5	6	+ 20
— Recettes de caractère extra-industriel :			
— Contribution du budget général	12,5	11	— 12
Total des recettes deuxième et troisième sections	39,1	37,9	— 3,1
B. — Dépenses.			
Deuxième section. — Etudes et Recherches			
	0,6	0,9	+ 50
Troisième section. — Dépenses de premier établissement :			
— Dépenses de caractère industriel	26	26	»
— Dépenses de caractère extra-industriel	12,5	11	— 12
Total des dépenses deuxième et troisième sections	39,1	37,9	— 3,1

L'évolution de ces crédits est analysée en troisième partie.

DEUXIÈME PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le taux de croissance moyen du budget des Essences (55,1 %) aurait été encore plus élevé, si les Armées s'étaient contentées d'appliquer les hausses de prix à un volume inchangé de consommation, mais, comme vous le savez, il n'en a pas été ainsi : des mesures de restriction ont été édictées, qui ont des conséquences sur les activités des utilisateurs militaires, et aussi sur la situation du service des Essences des Armées lui-même.

Section 1. — Les mesures de réduction.

En mai 1974, à la suite des hausses de produits pétroliers intervenues après les réunions de Koweït et de Téhéran, le Ministre des Armées a décidé :

- de réduire de 5 % les consommations de carburants opérationnels telles qu'elles avaient été prévues pour le calcul du budget de 1974 ;
- de prescrire une économie de l'ordre de 20 % sur les consommations de carburant par les véhicules de liaison et de 10 % sur les consommations de fuel domestique telles qu'elles étaient prévues dans la loi de finances pour 1974.

En juillet 1974, ces mesures ont encore été renforcées, et, désormais, la réduction est de 10 % sur les carburants opérationnels et de 20 % sur les autres carburants et sur le fuel domestique.

Pour 1975, ces mesures sont reconduites intégralement, et ont servi de base à l'établissement du budget annexe des Essences.

Section 2. — Les conséquences des mesures de réduction sur les utilisateurs militaires.

Bien entendu, l'application de ces mesures, dont on doit se féliciter sur le plan financier, ne va pas sans conséquences pour les Armées :

- l'armée de Terre réduit les heures de vol de son aviation légère (l'A.L.A.T.), supprime certains séjours de brigades dans les camps et diminue les sorties des unités élémentaires ;
- l'armée de l'Air réduit son programme général d'activité, en s'efforçant de sauvegarder la part des écoles et la formation des pilotes de combat ;
- la Marine limite les sorties d'escadre et réduit ses participations aux exercices interalliés ;
- la Gendarmerie réduit le nombre de séjours dans les camps pour l'entraînement des escadrons de Gendarmerie mobile.

Les réductions ont également porté, on l'a vu, sur les véhicules de liaison ; l'économie attendue ici sera de l'ordre de 3,6 millions de francs en 1974.

Section 3. — La situation financière du service.

La Direction centrale des essences établit chaque année :

- les documents de la comptabilité publique, qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et conduisent à des opérations budgétaires de régularisation ;
- les documents de comptabilité générale, qui aboutissent aux comptes de résultats : bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

Les écritures budgétaires de la première catégorie font apparaître pour le dernier exercice connu, c'est-à-dire au 31 décembre 1973, un excédent assez substantiel des recettes sur les dépenses, puisqu'il atteint 15,7 millions de francs ; il a été versé au fonds de réserve, comme l'avaient été les excédents comptables de même nature des exercices 1971 et 1972 (6,2 millions de francs).

Les écritures de la comptabilité générale font apparaître des chiffres différents, car elles tiennent compte d'autres éléments patrimoniaux que la comptabilité budgétaire, et notamment du « montant des créances à recouvrer sur les clients », ou des « aliénations d'immobilisations ». C'est ainsi que l'exercice 1973, dont on a vu qu'il se soldait par un excédent de recettes sur les dépenses de 15,7 millions de francs, fait apparaître ici un « bénéfice » de 21,4 millions de francs, tandis que l'excédent comptable de 6,2 millions de francs constaté au 31 décembre 1972 se transformait en perte nette de 3,8 millions de francs, due à l'incorporation d'une perte sur aliénation d'immobilisations.

Les prévisions faites pour l'exercice 1974 sont moins optimistes ; l'équilibre financier des achats et des ventes subit le contre-coup des réductions de consommations, puisque les frais d'exploitation ont été initialement répartis, dans les calculs prévisionnels des prix de revient, sur un certain volume de consommation globale qui ne sera pas atteint. Il en résulte que, en l'état actuel de ses prévisions, le service estime qu'on s'oriente vers un déficit comptable, à la fin de 1974, de l'ordre de 25 millions de francs, qu'il faudra annuler en incorporant cette somme dans le décompte des prix de revient pour 1975.

Il en résultera, pour le prix unitaire, un léger accroissement qui viendra s'ajouter aux autres éléments de hausse.

La gestion du *fonds d'amortissement*, dont le solde est passé de 26,9 millions de francs au 31 décembre 1972 à 29,6 millions de francs au 31 décembre 1973, ne soulève pas de problème.

Il n'en est pas de même pour les deux autres fonds :

— La loi assigne au *fonds de réserve* un plafond au-delà duquel les excédents doivent être reversés au Trésor ; or, ce plafond, fixé à 35 millions de francs en 1957, représentait alors environ 10 % du chiffre d'affaires, tandis qu'il n'atteignait même pas 5 % en 1974 et ne représentera plus guère que 3 % du chiffre d'affaires prévu pour 1975.

Dans le désordre actuel du marché des produits pétroliers, il est devenu très difficile d'établir à l'avance les prix de cession, et la moindre erreur d'appréciation peut conduire à « crever » le plafond actuel et, par suite, à vider le service de sa substance, puisque le surplus va au Trésor. Il est donc hautement souhaitable que la demande de relèvement du plafond à 50 millions de F, déjà formulée en 1974 mais non suivie d'effet, reçoive cette année une réponse favorable du Ministère des Finances.

— Quant au *fonds des approvisionnements généraux*, sa gestion est également devenue extrêmement difficile à la suite des hausses de prix des produits pétroliers ; on sait que le patrimoine de ce fonds, c'est-à-dire la somme de ses « avoirs en derniers » et de ses « avoirs

en matières », doit rester égal à la dotation fixée par la loi, qui est actuellement de 103 millions de francs ; or, avec les nouveaux taux, l'avoir-matières est à lui seul supérieur à cette dotation. La solution réside dans l'augmentation de cette dotation, et il est envisagé de la porter à 300 millions de F au minimum dans la prochaine loi de finances rectificative de 1974.

Section 4. — La situation du personnel militaire.

Le Rapporteur du budget annexe des Essences avait pu se féliciter, l'an dernier, de la publication, attendue depuis longtemps, du statut des ingénieurs des Essences, et il avait exprimé le souhait que les textes qui manquaient encore, et qui concernaient les officiers d'administration, les officiers techniciens et les officiers de réserve du cadre technique, puissent voir le jour en 1974.

Il n'en a rien été. — Certes, ces textes sont prêts dans les services, mais ils ne pourront recevoir toutes les approbations requises (et notamment l'avis du Conseil supérieur de la fonction militaire et celui du Conseil d'Etat) qu'après publication du « statut des officiers » ; le Conseil d'Etat, en effet, préfère se prononcer d'abord — et on le comprend — sur le statut principal avant d'examiner les statuts particuliers ou dérogatoires, et il n'a fait que quelques exceptions à cette prise de position. On attend pour l'an prochain la sortie du « statut des officiers » ; les textes intéressant le personnel des Essences ci-dessus nommé pourront alors être examinés et promulgués, et la situation en sera certainement clarifiée et améliorée.

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE

Nous examinerons successivement l'exploitation et les investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation.

1. EVOLUTION DES RECETTES.

L'évolution des recettes d'exploitation du service, telles qu'elles apparaissent au budget de 1974 et au projet pour 1975, est la suivante :

	1974	1975	VARIATION
	(En millions de francs.)		
Chapitre 70-01. — Produits d'exploitation (cessions aux clients militaires et civils)	712,2	1.129,6	+ 417,4
Chapitre 71-01. — Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	3	3,2	+ 0,2
Chapitre 76-01. — Produits accessoires : locations de wagons, vente de produits ou de matériels divers	3,2	4	+ 0,8
Total des recettes d'exploitation	718,4	1.136,8	+ 418,4

L'annexe n° 2 donne le détail de la répartition, par client, des cessions de carburants et d'ingrédients, toujours d'après les documents budgétaires, et permet de voir, par client, l'importance de la progression des crédits affectés aux carburants.

2. LES PRIX DE CESSIION.

Composés de trois éléments (prix d'achat du produit, droits et taxes, marge d'exploitation du service), les prix de cession des carburants et ingrédients sont très sensibles à l'évolution des tarifs des produits pétroliers. On avait choisi jusqu'en 1973 la formule du « prix moyen des achats » effectués sur le fonds des approvisionnements généraux, qui avait pour avantage d'amortir les hausses tant qu'elles restaient modérées. Avec les hausses considérables survenues brutalement après les événements de novembre 1973, il a fallu adopter, au cours de l'année 1974, la méthode des prix réels sur les derniers achats, ce qui a donné des pourcentages d'augmentation impressionnants :

- l'essence auto militaire passe de 108,95 à 165,59 F l'hl (+ 52 %) ;
- l'essence avion 100/130 passe de 107,75 à 158,55 F l'hl (+ 47 %) ;
- le carburéacteur TRO monte de 34,33 à 61,74 F l'hl (+ 80 %).

Pour l'établissement des tarifs prévisionnels de 1975, on a bénéficié d'une légère amélioration des tarifs pour l'essence mais, sur les deux autres produits, une légère hausse a été indispensable pour couvrir la progression des frais d'exploitation du service ainsi que l'augmentation possible des prix de reprise en raffinerie (à condition qu'elle reste modérée).

Le tableau ci-dessous résume cette évolution :

	PRIX de cession au 1 ^{er} août 1974.	TARIFS prévisionnels 1975.	POURCENTAGE d'évolution.
	(En francs/hectolitre.)		
Essence auto militaire	165,59	161,21	— 2,7
Essence avion 100/130	158,55	161,53	+ 1,9
Carburéacteur TRO	61,74	64,02	+ 3,7

De toutes façons, les prix de cession du service des Essences restent largement compétitifs par rapport aux prix civils :

PRODUITS	PRIX de cession du SEA au 19 juillet 1974.	PRIX CIVILS au 19 juillet 1974. (Stations services, zone D pour l'es- sence auto, aéro- drome d'Orly pour les carburants avions.)
(En francs/hectolitre.)		
Essence auto militaire	165,59	174,14
Essence avion 100/130	158,55	184,96
Carburéacteur TRO	61,74	64,09

L'essence auto militaire possède des caractéristiques physico-chimiques plus proches du « supercarburant » que de l'essence auto civile ; toutefois, elle supporte les droits et taxes de l'essence auto civile et non ceux frappant le « supercarburant » ; son prix est donc comparé à celui du « supercarburant » mais le prix de ce dernier, donné ci-dessus, est corrigé afin de rendre la comparaison homogène, et ne comporte que les taxes de l'essence auto civile.

Quant aux taxes, elles ont subi, elles aussi, des augmentations qui se répercutent sur les prix (voir leur évolution en *annexe n° 3*).

3. DÉPENSES D'EXPLOITATION.

Achats de carburants, ingrédients et matériels :

Le chapitre 60-61, qui supporte ces dépenses, passe de 548,1 millions de francs à 943,3 millions de F, soit une augmentation de 72,1 % ; c'est le résultat des nouveaux tarifs des produits pétroliers appliqués à une consommation volontairement réduite.

Si l'on s'en tient aux seuls carburants, qui sont de loin la partie la plus importante des achats, on obtient le tableau suivant sur l'évolution comparée des volumes et des valeurs :

OBJET	1973	1974	1975
Consommations globales en volume (mètres cubes)	1.414.469	1.346.863	1.224.311
Dépenses globales (en milliers de francs) .	618.417	1.087.568	1.067.016
Pourcentages d'évolution par rapport à 1972 :			
— en volume	— 1,44 %	— 6,15 %	— 14,69 %
— en valeur	+ 2,83 %	+ 80,85 %	+ 77,43 %

On constate ainsi qu'à une consommation diminuée de 14,6 % par rapport à 1972, correspond une dépense augmentée de 77,4 % par rapport à la même année ; on notera aussi avec intérêt que les prévisions de dépenses sur 1975 — sauf nouveau changement des tarifs pétroliers — sont inférieures au montant des dépenses de 1974 ; cela est une conséquence des mesures de réduction renforcées prises en juillet dernier.

Dépenses de personnel :

Les effectifs restent stables, puisqu'on note seulement une augmentation de 23 personnes, en provenance de l'Agence comptable des Poudres, qui est dissoute. Dans ce secteur, la progression des dépenses provient de l'ajustement des rémunérations :

— *En mesures acquises :*

Extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et des augmentations de salaires de 1974, amélioration des carrières de la catégorie « B » et ajustements divers concernant les personnels .. 5,764 millions de F

— *En mesures nouvelles :*

Provisions pour augmentation des rémunérations publiques et des salaires ouvriers, indemnités diverses, prestations familiales et ajustements divers 13,522 millions de F

Dépenses diverses d'exploitation :

Les hausses de prix constatées sur les matériels et fournitures dont le service a besoin conduisent à une majoration de cette catégorie de dépenses de 5,4 millions de francs.

CHAPITRE II

Les investissements.

1. EVOLUTION DES RECETTES.

La couverture des dépenses d'investissement du service des Essences est assurée par des prélèvements sur les fonds de réserve et d'amortissement, ainsi que par une subvention du budget général de la Défense pour les installations extra-industrielles.

L'évolution, *en baisse*, de ces recettes est la suivante :

	1974	1975	DIFFE- RENCE
(En millions de francs.)			
Chapitre 79-80. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches ..	0,55	0,9	+ 0,35
Chapitre 79-90. — Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	21	20	— 1
Chapitre 79-91. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	5	6	+ 1
Chapitre 79-92. — Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels	12,5	11	— 1,5
Totaux	39,05	37,9	— 1,15

2. EVOLUTION ET NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement ouverts en 1975 sur les trois chapitres concernés du budget annexe des Essences sont également en régression modérée par rapport à 1974, mais les autorisations de programme augmentent, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	AUTORISATIONS de programme			CREDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Diffé- rence.	1974	1975	Diffé- rence.
	(En millions de francs.)					
Chapitre 695-01. — Etudes et recherches	0,75	0,8	+ 0,05	0,55	0,9	+ 0,35
Chapitre 695-02. — Infrastructure et équipement des installations industrielles	22,5	34	+ 11,5	26	26	»
Chapitre 695-03. — Infrastructure et équipement des installations non industrielles	13,5	9,5	— 4	12,5	11	— 1,5
Totaux	36,75	44,3	+ 7,55	39,05	37,9	— 1,15

La légère diminution des crédits de paiement ne doit pas gêner l'exécution des programmes, compte tenu, d'une part, des reports attendus, et d'autre part des difficultés techniques qui continuent de se manifester.

C'est ainsi que l'on est sur le point de renoncer à poursuivre l'étude des nourrices en plastique, dont les spécifications ne donnent pas satisfaction à l'armée de Terre, et que l'on va s'orienter vers des nourrices en métal léger.

Dans le domaine des dépenses de caractère industriel, les crédits s'appliqueront à la continuation des programmes en cours sur l'aménagement de réseaux d'égouts et de drainage pour limiter la pollution, et sur différents travaux de gros entretien et de constructions neuves en métropole et outre-mer.

Le programme des véhicules spéciaux (citernes tactiques) connaît lui aussi des difficultés, non pas pour les châssis, qui sont fabriqués par Berliet, mais pour les citernes et pour les équipements qui devaient être confiés à l'usine Titan-Coder à Villefranche ; la faillite de cette firme arrête les opérations d'achèvement et le service recherche une solution de remplacement.

Dans le secteur de l'infrastructure, on continue la construction du dépôt d'Arles, et l'on entreprend celle d'un dépôt de desserrement à Cambrai, sur le terrain d'une base de l'Air, le permis de construire auprès d'Arras ayant été refusé.

On continue également la construction, au Havre, d'un casernement pour le détachement militaire de la deuxième division d'oléoducs de l'O.T.A.N.

CONCLUSION

En résumé, le budget annexe des Essences pour 1975 a le privilège, à vrai dire peu enviable, de battre des records d'expansion sur le plan financier tandis que, dans le même temps, le volume des consommations diminue chez les utilisateurs. Tel qu'il est présenté, et compte tenu du taux considérable des hausses sur les produits pétroliers, il nous paraît réaliser un compromis raisonnable entre les besoins des Armées et les impératifs de l'austérité financière.

*
**

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet ce budget à l'appréciation du Sénat.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES Évolution des crédits par grandes masses de 1974 à 1975.

	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation :				
Cessions aux parties prenantes militaires	702,9	1.116,1	+ 413,2	+ 58,8
Cessions aux parties prenantes civiles .	1,1	1,8	+ 0,7	+ 63,6
Armées alliées, OTAN, recettes accessoires	14,4	19	+ 4,6	+ 32
Totaux	718,4	1.136,9	+ 418,5	+ 58,2
b) Investissements :				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	0,55	0,9	+ 0,35	+ 63,6
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	21	20	— 1	— 4,8
Prélèvement sur le fonds de réserve ..	5	6	+ 1	+ 20
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget	12,5	11	— 1,5	— 12
Totaux	39	37,9	— 1,1	— 2,8
Totaux généraux des recettes	757,4	1.174,8	+ 417,4	+ 55,1
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation :				
Personnel et charges sociales	82,8	94,3	+ 11,5	+ 13,9
Achats de carburants et ingrédients	548,1	943,3	+ 395,2	+ 72,1
Dépenses d'exploitation	67,5	79,3	+ 11,8	+ 17,5
Versement au fonds d'amortissement ..	20	20	»	»
Totaux	718,4	1.136,9	+ 418,5	+ 58,2
b) Investissements :				
Etudes et recherches	0,55	0,9	0,35	+ 63,6
Dépenses de caractère industriel	26	26	»	»
Dépenses de caractère extra-industriel ..	12,5	11	— 1,5	— 12
Totaux	39	37,9	— 1,1	— 2,8
Totaux généraux des dépenses	757,4	1.174,8	+ 417,4	+ 55,1

ANNEXE N° 2

Répartition par client des cessions de carburants et d'ingrédients.

CHAPITRE 70-01 Produits d'exploitation.	1974	1975	DIFFERENCE		
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	
Cessions à :					
— l'armée de Terre	163,1	209,5	+ 46,4	+ 28,4	
— la Gendarmerie	42	56,7	+ 14,7	+ 35	
— l'armée de l'Air	371	592	+ 221	+ 59,6	
— la Marine	43,1	96,5	+ 53,4	+ 124	
Directions techniques :					
— armements terrestres	6	6,9	+ 0,9	+ 15	
— constructions navales	3	4,5	+ 1,5	+ 50	
— constructions aéronautiques	42,6	67,4	+ 24,8	+ 58,2	
Autres services de l'Etat	2,1	3,3	+ 1,2	+ 57,1	
Armées alliées et OTAN	8,3	11,7	+ 3,4	+ 41	
Divers	31	81,1	+ 50,1	+ 162	
Totaux	712,2	1.129,6	+ 417,4	+ 58,6	

ANNEXE N° 3

Comparaison des droits et taxes inclus dans les prix de cession 1973 et 1974
et dans les prix prévisionnels 1975.

DESIGNATION de la taxe	ESSENCE AUTO MILITAIRE				ESSENCE AVION 100/130				CARBUREACTEUR T.R.O.			
	1973.	1974.		Pré- sionnel 1975.	1973.	1974.		Pré- sionnel 1975.	1973.	1974.		Pré- sionnel 1975.
		1er-1- 1974.	17-7- 1974.			1er-1- 1974.	17-7- 1974.			1er-1- 1974.	17-7- 1974.	
IVA	15,06	21,96	22,71	21,96	15,36	22,74	22,74	22,74	4,10	7,93	7,93	7,93
Fonds soutien hy- drocarbures	1,50	0,08	0,08	0,08	2,32	0,08	0,08	0,08	>	>	>	>
Taxe intérieure	63,13	64,52	68,69	64,52	55,20	57,39	57,39	57,39	4,57	4,57	4,57	4,57
L'indre douanier ..	1,26	1,29	1,37	1,29	1,10	1,15	1,15	1,15	0,09	0,09	0,09	0,09
Totaux	80,95	87,85	92,85	87,85	73,98	81,36	81,36	81,36	8,76	12,59	12,59	12,59